



## Commission Régionale d'Application du Statut de l'Arbitrage et des Mutations d'arbitres

### PROCES-VERBAL N°2

---

**Réunion par voie de visioconférence du vendredi 30 septembre 2022**

---

**Président** : M. BOUAJAJ Ahmed

**Présents** : MM. ELLIBINIAN Jacques, MOLLET Patrick, ROYAN Rosan, VEISSIERE Simon, CHABOT Daniel

**Assiste** : Mme BOURGOU Marie Anne

**Secrétaire de séance** : CHABOT Daniel

---

#### **EXAMEN DE LA SITUATION DES CLUBS DONT L'EQUIPE REPRESENTATIVE EVOLUE EN LIGUE OU EN FEDERATION AU 31 AOUT 2022**

La Commission,  
Conformément aux dispositions de l'article 48.3 du Statut de l'Arbitrage, informe les clubs listés ci-dessous qu'ils n'ont pas, au 31 Août 2022, le nombre d'arbitres requis,  
Et leur précise qu'en cas de non-régularisation de leur situation avant le 28 Février 2023, ils encourent les sanctions prévues aux articles 46 et 47 dudit Statut, rappelées ci-après :

**« Article 46 - Sanctions financières**

*Les sanctions financières sont les suivantes :*

*a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :*

- Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, autres championnats de Futsal : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant.

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au **28 février**. Au 15 juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

**Dans le cas où l'obligation fixée par l'article 40 ne serait pas respectée, une amende de 5.000 € sera infligée au club par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage.**

#### **Article 47 - Sanctions sportives**

1. En plus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs mutés supplémentaires autorisés en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut.

La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent.

*Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive. [...] »*

La Commission leur rappelle qu'afin de se mettre en conformité, ils peuvent présenter des candidats à l'arbitrage aux différentes sessions de formation organisées sur l'ensemble du territoire francilien (cf. calendrier sur le site Internet de la Ligue, rubriques « Formations – Formations arbitres – Inscription »).

(Article 48.4 du Statut de l'Arbitrage : « *Le candidat ayant réussi la théorie avant le 28 février est considéré comme couvrant son club à l'examen de cette première situation.* »).

Clubs		Compétitions	Nbre d'arbitres manquants au 31 Août 2022
539013	RACING CLUB DE FRANCE FOOTBALL	National 2	6 Arbitres
500411	POISSY A.S.	National 2	3 Arbitres
500004	VITRY C.A.	National 3	2 Arbitres
518884	LINAS MONTLHERY E.S.A.	National 3	2 Arbitres
528671	ULIS C.O.	National 3	6 Arbitres
500561	NANTERRE ENT.S.	Régional 1	1 Arbitre
500832	SENART MOISSY	Régional 1	2 Arbitres
503477	LILAS F.C.	Régional 1	2 Arbitres
508884	NEUILLY MARNE S.F.C.	Régional 1	2 Arbitres
513925	PLESSIS ROBINSON F.C.	Régional 1	1 Arbitre
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Régional 2	4 Arbitres
500660	LIVRY GARGAN F.C.	Régional 2	4 Arbitres
500684	PALaiseau U.S.	Régional 2	1 Arbitre
500707	NOISY LE SEC BANLIEUE 93 O.	Régional 2	1 Arbitre
500744	SURESNES J.S.	Régional 2	4 Arbitres
508864	TRAPPES ETOILE SPORTIVE	Régional 2	1 Arbitre
513128	NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.	Régional 2	3 Arbitres
518656	MORANGIS CHILLY F.C.	Régional 2	3 Arbitres
521046	PARISIENNE ESP.S.	Régional 2	3 Arbitres
521237	IGNY A.F.C.	Régional 2	1 Arbitre
524833	GRIGNY U.S.	Régional 2	3 Arbitres
542440	RUEIL MALMAISON F.C.	Régional 2	3 Arbitres
548939	MITRY MORY FOOTBALL	Régional 2	4 Arbitres
549307	COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	Régional 2	1 Arbitre
551508	PARIS 15 A.C.	Régional 2	1 Arbitre
560296	MONTREUIL FOOTBALL CLUB	Régional 2	1 Arbitre
500012	CHARENTON C.A.P.	Régional 3	1 Arbitre
500264	A. DES SPORTS DE CHELLES	Régional 3	3 Arbitres
500382	STADE DE L'EST PAVILLONNAIS	Régional 3	3 Arbitres
500638	VILLENEUVE LA GARENNE AM.	Régional 3	2 Arbitres
500732	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL	Régional 3	2 Arbitres
509296	VAIRES ENT. ET COMPETITION US	Régional 3	2 Arbitres
519619	AULNAY C.S.L. F. C.	Régional 3	2 Arbitres

521869	ALFORTVILLE US	Régional 3	4 Arbitres
522695	GARGES LES GONESSE F.C.M.	Régional 3	2 Arbitres
523623	MAUREPAS AS	Régional 3	2 Arbitres
542388	MAISONS ALFORT F.C.	Régional 3	1 Arbitre
542459	ESP.S. SARTROUVILLE	Régional 3	1 Arbitre
546942	OLYMPIQUE DE PANTIN F.C.	Régional 3	1 Arbitre
548635	MONTFERMEIL F.C.	Régional 3	3 Arbitres
554212	ACADEMIE DE FOOTBALL D'EPINAY S/ SEINE	Régional 3	4 Arbitres
540531	SPORTING CLUB PARIS	D1 FUTSAL	1 Arbitre
552779	PARIS ACASA FUTSAL	D1 FUTSAL	1 Arbitre
553776	GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	D2 FUTSAL	1 Arbitre
554236	EVASION URBAINE TORCY FUTSAL	D2 FUTSAL	2 Arbitres
580667	FUTSAL PAULISTA	D2 FUTSAL	2 Arbitres
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	D2 FUTSAL	2 Arbitres
553717	SENGOL 77	D2 FUTSAL	1 Arbitre
549189	CHAMPS A. FUTSAL C.	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
551471	ROISSY EN BRIE FUTSAL AS	Régional 1 Futsal	1 Arbitre
554271	DIAMANT FUTSAL	Régional 1 Futsal	1 Arbitre
554385	LES ARTISTES	Régional 1 Futsal	1 Arbitre
560179	ACCS FUTSAL CLUB PARIS VA 92	Régional 1 Futsal	1 Arbitre
851944	OFF. MUNICIPAL / LA JEUNESSE AUBERVILLIERS	Régional 1 Futsal	1 Arbitre
550661	JOLIOT GROOM S	Régional 1 Futsal	1 Arbitre
551002	ASS. FUTSAL COURBEVOIE	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
552106	MYA FUTSAL	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
553017	CHAMPIGNY CF	Régional 1 Futsal	1 Arbitre
563679	CSC	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
590266	NOUVEAU SOUFFLE FC	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
850343	ATTAINVILLE FUTSAL C	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
552935	ETOILE MELUN FC	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
852115	SPORTING DE REPUBLIQUE	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
582012	VECTEUR SPORT MANTES-LIMAY	Régional 2 Futsal	1 Arbitre
550138	3 VALLEES FC	R2 Féminine	1 Arbitre
751034	FOOTBALL FEMININ ACADEMY 77	R2 Féminine	1 Arbitre
560738	ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU	R2 Féminine	1 Arbitre
590676	LE BARCA DE SAINT DENIS	R3 Féminine	1 Arbitre
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	Championnat Jeune	1 Arbitre
531338	PARIS ANTILLES FOOT	Foot entreprise	1 Arbitre
531543	ANTILLES F.C. PARIS	Foot entreprise	1 Arbitre
547437	GRANDE VIGIE FC	Foot entreprise	1 Arbitre
552177	STANDARD F.C.	Foot entreprise	1 Arbitre
610501	HOPITAL R. POINCARE A.S.GARCHE	Foot entreprise	1 Arbitre
681841	LES MUNICIPAUX DE LOUVECIENNES	Foot entreprise	1 Arbitre
690300	APSAP VILLE DE PARIS	Foot entreprise	1 Arbitre
690600	COMMUNAUX MAISONS ALFORT A.	Foot entreprise	1 Arbitre
533525	ANTILLAIS DU 18EME ESP. PARIS	Foot entreprise	1 Arbitre
536993	PHILIPPE GARNIER	Foot entreprise	1 Arbitre

539968	CENTRE ESPAGNOL DES EPINETTES	Foot entreprise	1 Arbitre
541172	REUNION.V. ORGE	Foot entreprise	1 Arbitre
546905	BAY LAN MEN ET.S.	Foot entreprise	1 Arbitre
548815	LA NEW TEAM	Foot entreprise	1 Arbitre
550085	FOOT 130	Foot entreprise	1 Arbitre
550594	EDHEC F.C.	Foot entreprise	1 Arbitre
602882	CHEMINOTS A. PARIS NORD	Foot entreprise	1 Arbitre
607190	ELYSEE PARIS A.S.	Foot entreprise	1 Arbitre
608828	ASPTT CERGY-PONTOISE	Foot entreprise	1 Arbitre
611222	CEA SACLAY	Foot entreprise	1 Arbitre
616119	F.C. BUTTE AUX CAILLES	Foot entreprise	1 Arbitre
601883	BOURSE AS	Foot entreprise	1 Arbitre
607194	MINISTERE FINANCE ET TOUR. ASC	Foot entreprise	1 Arbitre
615092	HEC PANATHENE	Foot entreprise	1 Arbitre
615374	ACCENTURE A.S.	Foot entreprise	1 Arbitre
681228	PWC FC	Foot entreprise	1 Arbitre
553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	CDM	1 Arbitre
522694	ABEILLE DE RUEIL	CDM	1 Arbitre
537053	JOINVILLE R.C.	CDM	1 Arbitre
545568	PORTUGAL NOUVEAU A.C.POP.	CDM	1 Arbitre
534535	PORTUGAIS GARCHES A.S.	CDM	1 Arbitre
544973	PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	CDM	1 Arbitre
546488	LA SERBIE A.S.	CDM	1 Arbitre
546853	MACCABI CRETEIL F.C.	CDM	1 Arbitre
547434	ARSENAL A.C.	CDM	1 Arbitre
581792	CTRE CULTUREL DES PORTUGAIS EN France	CDM	1 Arbitre
551153	A. DE VELHA GUARDA DE PARIS	ANCIENS	1 Arbitre
518282	LOUVECIENNES AS	ANCIENS	1 Arbitre